

Infirmier.ère

C'est un métier règlementé par le ministère de la Santé, et comprend les étapes suivantes :

1. Adresser un dossier au ministère de la santé – même avant l'alyah – comprenant les documents suivants :
 - Une photo d'identité
 - Le formulaire à remplir en hébreu
 - Le baccalauréat – vérifier avec le département emploi de l'Agence Juive ou Esther Blum de Qualita si cela est nécessaire (car ce n'est pas obligatoire dans tous les cas)
 - Le diplôme d'infirmière
 - Le programme d'études détaillé (Livret de l'étudiant ou relevé de notes) avec la liste des matières étudiées, les notes et le nombre d'heures d'études théoriques et pratiques. La liste des stages effectués où figure l'établissement, le département, la discipline et le nombre d'heures effectuées.
 - Attestations de travail où il doit être mentionné la date de début et fin du travail et la fonction exercée.
 - Une photocopie de la carte d'identité israélienne et du bordereau ou figure l'adresse et le changement de nom (dans le cas où le nom qui figure sur les documents officiels est différent du nom actuel) Une copie du passeport pour les touristes
 - Une photocopie du certificat de nouvel émigrant (Téoudat Olé) si vous avez déjà fait votre alyah
 - Remplir une demande sur le site du ministère de la santé
<https://my.health.gov.il/MyPortal/MedWorkers/NewIdent/AbroadWorkers/Pages/DemographicQstnr.aspx>

Il faut traduire, notarié les documents et certifier les copies conformes aux originaux. Les diplômes, relevés de notes, attestations de travail et documents officiels doivent être traduits en hébreu et notariés par un notaire israélien, les copies doivent être certifiées conformes aux originaux. S'agissant d'une profession réglementée, vous pouvez sous certaines conditions (année d'Alyah, budget du ministère etc....) bénéficier d'un remboursement des traductions notariées jusqu'à hauteur de 4.000 sh par le ministère de l'intégration. Pour ce faire vous devez présenter des factures des traductions notariées au ministère de l'intégration (en ayant obtenu leur accord de principe préalablement).

Vous pouvez envoyer les traductions notariées ORIGINALES au ministère de la santé soit par courrier recommandé (doar rashoum) soit en le déposant au ministère qui se trouve à Jérusalem (cf adresse en bas de rubrique) sans oublier de prendre un accusé de réception par la personne qui prendra votre dossier.

2. Vérification du dossier par le ministère de la santé.

Le ministère va comparer les matières que vous avez étudiées avec celles qui sont étudiées dans le programme israélien. Si certaines matières n'apparaissent pas dans votre programme

d'étude, le ministère peut vous demander un justificatif de l'école prouvant que vous les avez bien étudiées. Si l'école ne peut pas vous fournir cette attestation, le ministère va vous demander de compléter cette matière en étude théorique et/ou pratique (stage). C'est seulement une fois le stage terminé et/ou l'examen passé que vous serez éligible à l'examen national et que vous pourrez passer à l'étape suivante.

3. L'examen online

Une fois le dossier complet, vous pouvez vous présenter à l'examen online en français : "Complément des connaissances pour le rôle d'une infirmière qualifiée en Israël". Il s'agit d'un examen sur le système de santé israélien à passer à la maison sur votre ordinateur et que vous pouvez passer autant de fois que vous voulez. Une fois réussi, vous êtes éligible à vous présenter à l'examen national.

Cet examen peut être passé avant votre alyah, en français et peut vous permettre de gagner dix points qui s'ajouteront à votre note à l'examen national.

4. Cours de préparation à l'examen national (optionnel)

L'examen se tient deux fois par an en septembre et en avril. Le dossier doit être complet à une date fixée par le ministère, environ trois mois avant la date de l'examen, afin de pouvoir se présenter à l'examen.

Indications en hébreu sur l'inscription à l'examen :

<https://www1.health.gov.il/nursing/work/immigrant-and-foreign-educated-nurses/registered-nurse/registered-nurse-abroad-studies/>

Il s'agit d'un examen théorique à l'écrit auquel il faut obtenir 60/100 afin de réussir l'examen. Il est possible de passer cet examen en français. Dans ce cas vous devez terminer la classe d'oulpan niveau Guimel. L'examen est payant, vous avez droit à un remboursement par le ministère de l'intégration.

5. Acquérir le niveau Guimel en Hébreu

Si vous avez passé l'examen en français et afin de recevoir votre permis de travail, vous devez prouver un niveau guimel en hébreu dans les trois ans qui suivent la date de l'examen. Pour ce faire vous devez participer à un oulpan d'au moins du niveau Guimel et réussir l'examen final avec la note minimum de 70. Attention, seuls les oulpanim du ministère de l'éducation sont reconnus.

Si vous avez déjà le niveau Guimel en hébreu ou si l'oulpan que vous avez suivi n'est pas un oulpan du ministère de l'éducation, vous pouvez directement passer l'examen de fin d'oulpan suivant une des deux options ci-dessous : - Tests de compétence en hébreu du ministère de l'éducation spéciale pour les infirmières. Procédures d'inscription et renseignements en hébreu

cliquez ici

<https://cms.education.gov.il/EducationCMS/Units/AdultEducation/HanchalatLashon/Exams/MivchanBkiut.htm>

L'examen se tient deux fois dans l'année, en janvier et juillet dans deux villes :

- Jérusalem – Lundi 5/7/2021 Oulpan Morasha, 18 rehov Shlomzion Hamalka

- Tel-Aviv – Mardi 6/7/2021 Oulpan Beit Brodetski, 36 rue Brodetski

La durée du test est de 3 heures - entre les heures de 13h15 à 16h15

Frais d'inscription : 80 NIS doivent être payés dans une succursale de la Banque postale à l'attention du "Agaf Lehinouh mévougarim" מבוגרים לחינוך אגף מספר חשבון: 6-25095-0 בנק 9001
Numéro de compte : 0-25095-6 Post Bank Main Branch 9001

Le jour de l'examen vous devez vous munir du reçu de la poste et de votre carte d'identité afin de les présenter à l'examineur sur place. Sans ces deux documents, il ne sera pas possible de passer le test.

Vous devez avoir au moins la note 65/100 pour réussir l'examen.

Pour plus de renseignements :

Elisheva Baksht EL.ACHAYOT@GMAIL.COM Téléphone 054-6533032 –

Examen du YAEL qui est d'un haut niveau et plus académique. L'examen YAEL se tient quatre fois par an (printemps, été, automne, hiver). Les dates d'examen sont publiées sur le site:

<https://www.nite.org.il/other-tests/yael/?lang=en/#test-table>

L'inscription est de 258 sh et plus si vous dépassez les délais requis.

Lien d'exemples de l'examen YAEL Cliquez ici <https://www.nite.org.il/other-tests/yael/preparation/>

Vous devez avoir au moins la note 65/100 pour réussir l'examen.

6. Permis de travail

Une fois l'examen réussi et le niveau d'hébreu prouvé vous recevez un permis d'exercer temporaire. Après avoir réussi l'examen de licence du gouvernement et avoir prouvé votre niveau connaissance de l'hébreu, vous recevez le permis temporaire qui vous permet de commencer à travailler dans le domaine des soins infirmiers. Le permis temporaire est payant et valable un an et demi, période au cours de laquelle vous devez travailler sous supervision pendant au moins 12 mois en tant qu'infirmière dans le système de santé en Israël. À la fin d'une année de travail à temps plein, vous devez soumettre au ministère le rapport du chef de service / clinique et l'infirmière en chef de l'établissement médical où vous avez travaillé afin de recevoir votre licence permanente.

7. Complément d'études pour l'obtention d'une licence en soin infirmier

Afin de faire une spécialisation ou de développer sa carrière, il faut être titulaire d'une licence universitaire. Certaines universités et établissements israéliens proposent des programmes pour accéder à ce diplôme comme l'université de Haïfa <https://hw.haifa.ac.il/nursing-students/nursing-ba/nursing-completion-program-haifa> ou l'université de Ben Gourion https://in.bgu.ac.il/welcome/Pages/degree_1/health/AcademicProg4Nurses_Degree1.aspx

Pour plus d'informations entrez sur les sites Limoudim <https://www.universities-colleges.org.il/%D7%94%D7%A9%D7%9C%D7%9E%D7%94-%D7%9C%D7%AA%D7%95%D7%90%D7%A8-%D7%A8%D7%90%D7%A9%D7%95%D7%9F-%D7%91%D7%A1%D7%99%D7%A2%D7%95%D7%93-%D7%9C%D7%90%D7%97%D7%99%D7%9D-%D7%95%D7%90%D7%97%D7%99%D7%95%D7%AA/> et Mihalalot <https://www.michlalot.co.il/limudim/nursing-completion.php>

Avant de commencer la procédure, vérifiez sur le lien suivant les prochaines dates d'exams et date maximale de validation du dossier pour y être inscrit <https://www1.health.gov.il/nursing/work/immigrant-and-foreign-educated-nurses/registered-nurse/registered-nurse-abroad-studies/>.

Adresse du ministère de la santé israélien

Israel Ministry of health - Medical professions licensing department
39 Yirmiyahu St. P.O.Box 1176 Jerusalem 9101002

Ou en hébreu:

אגף לרישוי מקצועות רפואיים
רחוב ירמיהו 39
ירושלים 9101002